

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du mardi 21 mai 2024	
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 mai, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 14 mai 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance. Présents : Gérard Dèque, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Hervé LACROIX, Lucie Rousselet-Jurcevic, Marlène Benoit, Alicia Berthier-Derose, Excusés : Florence Collino, Estelle Remacle. Absent : Pouvoirs : Secrétaire : Lucie Rousselet-Jurcevic
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers Présents : 13	
Nombre de Conseillers représentés : 0	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 21h45	

Le Maire propose de nommer un secrétaire de séance : Lucie Rousselet-Jurcevic est nommée à l'unanimité.

Préambule : Approbation du PV de conseil municipal du 6 mai 2024

Le PV de la séance du 6 mai indique que Mme BOILLOT devait faire parvenir ses remarques sur le PV de la séance du 15 avril.

Par mail du 09/05/24, Mme Boillot a transmis ses remarques :

"Quand j'ai parlé du triplement des investissements dans le budget général 2024, les membres du Conseil Municipal ont été surpris.

J'ai demandé si on passait bien de **1,29 Millions en 2023 à 4,65 Millions en 2024**. Gérard a contrôlé ses documents et dit qu'effectivement ce sont les montants budgétés.

Je suis surprise que le PV du 15.04 indique d'autres chiffres (à la baisse évidemment).»

M. le Maire souhaite échanger avec Mme BOILLOT sur sa demande d'inscription au PV .

En effet, il n'est pas souhaitable de notifier au PV l'analyse de Mme BOILLOT concernant les réactions des conseillers, s'agissant d'une analyse personnelle.

Mme BOILLOT indique que c'est pourtant la proposition de rédaction qui a été envoyée dans les dossiers de préparation du conseil municipal.

M. le Maire lui indique qu'il a porté précisément les modifications sollicitées par mail mais souhaitait en échanger lors de la séance.

Mme BOILLOT précise « Dans le texte, il est indiqué que je m'interroge sur le montant global des investissements : 2.4M.

Quand j'ai posé la question lors du conseil, je demandais si on parlait bien sur un montant total des investissements de 4.6M»

M. le Maire réexplique :

Le budget 2024 prévoit 2,4 millions de dépenses au chapitre 21, et 1,365 millions au chapitre 23 qui seront dévolus, comme l'a indiqué Sophie FAIVRE lors de la présentation, aux investissements futurs.

Mme FAIVRE précise que ces diverses modifications sont compliquées et prennent du temps. Mais Sandrine Boillot estime que le secrétaire de séance doit faire ce travail.

Mme FAIVRE rappelle que les PV sont en effet validés par le Maire et le secrétaire de séance après leur rédaction, mais que ces derniers s'efforcent également de prendre en compte les remarques ultérieures lors de la validation.

ORDRE DU JOUR

1. RÉVISION DE PLU : PRÉSENTATION ET DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION QUI FIXE LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT TRADUITS AU SEIN DU PLU POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES.

1 / RÉVISION DE PLU : PRÉSENTATION ET DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION QUI FIXE LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT TRADUITS AU SEIN DU PLU POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES.

M. le Maire rappelle la procédure

En réponse à la demande de Mme BOILLOT qui s'inquiétait d'une démarche précipitée, il rappelle que la procédure est engagée depuis 2015, et qu'il convient de la finaliser.

Une des questions en suspens concernait les surfaces mobilisées sur lesquelles s'interrogeait la DDT mais suite à la diminution du STECAL qui concernait l'extension éventuelle du parc Métabief Aventure, ces surfaces ont été corrigées (5 à 5,5ha au lieu de 8ha)

M. le Maire énumère les orientations générales du PADD telles qu'elles ont été débattues en séance du 26/06/2023, et sollicite les remarques éventuelles sur chacune d'elles.

1 - Préserver la qualité du cadre de vie et le développement des services de proximité

- **Orientation n°1 : Pérenniser les équipements, les services et les espaces publics**

La collectivité souhaite favoriser le maintien et le développement dans le village des services de proximité pour répondre aux besoins des résidents permanents et touristiques.

Ex : école, station

Bénédicte Lavier demande si cela pourrait concerner un EPAHD, M. le Maire lui indique que la commune n'a pas de terrain pour ce projet.

- **Orientation n°2 : Préserver le patrimoine naturel, maintenir globalement les espaces forestiers et préserver les continuités écologiques**

Pas de remarque particulière

- **Orientation n°3 – Préserver l'identité architecturale, paysagère et patrimoniale**

Il s'agit ici de s'appuyer sur le CAUE en prenant en compte l'inventaire réalisé.

Sophie FAIVRE précise que sur ce point, le terme « pérenniser » certains modèles architecturaux ayant gêné des administrés lors de la réunion publique dédiée, les élus ont décidé de le modifier par « préserver et valoriser ».

Sandrine Boillot demande que le texte soit aussi modifié dans les choix retenus.

Une question se présente concernant le projet du Conifer qui est toujours abordé dans les choix retenus.

Ce projet y figure car il est listé dans les projets et intentions ayant été portés à la connaissance de la municipalité et devra faire l'objet d'une réponse officielle à l'association porteuse du projet au moment du bilan de la concertation et de l'arrêt du PLU

- **Orientation n°4 – Conserver le potentiel agricole**

M. le Maire et Laurent Poncet rappellent qu'il s'agit au total de près de 40 ha qui sont rendus à l'agriculture et que le PLU a été qualifié de vertueux par les services de l'État.

La construction d'équipements collectifs peut toutefois être admise (ex : pumtrack)

Il est en effet nécessaire de concilier tous les enjeux, notamment agricoles et touristiques pour que tout le monde puisse vivre à Métabief.

Le Maire souligne que le PLU permettra la possibilité pour notre agriculteur de s'installer en périphérie, même si ce n'est pas son souhait actuel.

2 - Améliorer la mobilité et la sécurité routière

- **Orientation n°1 : Améliorer la sécurité et réguler la vitesse**

M. le Maire cite par exemple les travaux déjà engagés de requalifications de voiries, qui sont à poursuivre.

- **Orientation n°2 : Développer les modes de déplacements doux**

M. le Maire cite le projet de Grande raie pour relier par liaison douce les deux pôles touristiques majeurs de la commune, et indique que le schéma de mobilité de la CCLMHD est attendu

- **Orientation n°3 : Organiser le stationnement**

M. le Maire précise qu'il s'agit du stationnement vers la station mais également au cœur du village. Cela pourra passer par la mise en place de zones bleues.

3 - Développer et maintenir le tourisme, l'artisanat et le commerce

- **Orientation n°1 : Encourager les commerces et favoriser l'artisanat**

L'objectif de cette orientation est prioritairement de pérenniser nos commerces et artisans.

- **Orientation n°2 : Promouvoir le tourisme**

M. le Maire rappelle l'importance pour notre commune de témoigner aux différents partenaires et notamment au département, notre engagement pour le tourisme. (Grande Raie, soutien aux associations qui animent, accompagnement à la modernisation de la station)

4 - Promouvoir le développement durable

- **Orientation n°1 : Modérer la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain**

Quelques dents creuses restent disponibles pour l'habitat.

- **Orientation n°2 : Protéger la ressource en eau**

Sur ce point M. le Maire et M. PONCET, adjoint en charge de l'eau rappellent que le nouveau forage du crêt de la Chapelle permet de répondre aux besoins et que le schéma directeur eau potable de la CCLMHD prévoit un bouclage entre communes.

Sandrine BOILLOT souligne que les chiffres figurant dans les choix retenus page 67 ne sont pas cohérents à son sens puisque les documents indiquent une consommation en 2022 de 145 000 m³ pour 1347 habitants et une consommation estimée de 167 000 m³ pour 2344 habitants en 2042.

L'évolution de la population n'est pas simulée de la même manière que pour l'objectif démographique et l'évolution de la consommation simulée n'est pas proportionnelle.

M. PONCET précise que cette estimation est réalisée par Gaz et Eaux, selon leur méthode, et qu'elle tient compte des objectifs de réduction de consommation d'eaux, de changements des modes de gestion de l'eau (citernes) et de lutte contre les fuites.

- **Orientation n°3 : Promouvoir une offre résidentielle respectueuse de l'environnement**

Monsieur le Maire cite l'exemple de l'appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation des stations dans lequel est engagé la commune. Néanmoins, les outils à notre disposition sont peu nombreux et il n'est pas possible de forcer les actions privées.

- **Orientation n°4 : Minimiser l'exposition aux nuisances et aux risques naturels et technologiques**

Il s'agit par exemple de tenir compte des différents risques tels que l'impact sonore de la proximité avec la RD9 dans les règles de constructibilité.

Les élus n'ont pas d'autre remarque

- **Orientation n°5 : Favoriser le déploiement des réseaux d'énergie et des communications numériques**

M. le Maire cite l'exemple du déploiement de la fibre.

Les élus n'ont pas d'autres remarques.

5 - Maîtriser la démographie et adapter l'offre résidentielle

- **Orientation n°1 : Modérer le dynamisme démographique de la Commune**

M. le Maire prend le temps de réexpliquer la méthode de calcul détaillée dans les choix retenus :

ÉTAPE 1 = il faut définir la population de référence

- **Hypothèse 1 : nouveau recensement INSEE de janvier 2024**

La population légale de Métabief en 01/2024 (source INSEE) est de 1432 habitants

- **Hypothèse 2 : estimation de population supplémentaire accueillie entre 01/2021 et 01/2024**

Population légale de Métabief en 01/2021 (source INSEE) = 1411 habitants

Résidences principales en 01/2021 (source INSEE) = 732 résidences

Résidences principales autorisées entre 01/2021 et 04/2024 (source DIDO) = 36 résidences

Population supplémentaire dans ses résidences

(1,93 pers/ménage selon l'INSEE en 2021) = 70 habitants

Population Métabief en 04/2024 = 1481 habitants

Pour info, une autre simulation de contrôle a été faite au regard de la taille des logements créés (les sources de données DIDO permettent d'avoir accès à cette information). Ainsi, on fixe des règles de calcul en fonction du nombre de pièce (jusqu'à 3 pièces = un ménage de 1 à 2 personnes / plus de 3 pièces = un ménage de 4 personnes) :

- 🕒 25 logements inférieurs ou égaux à 3 pièces = 25*1 ou 25*2 dont soit entre 25 et 50 habitants supplémentaires

- 🕒 5 logements de plus de 4 pièces = 5*4 soit 20 habitants supplémentaires

Ce procès verbal a fait l'objet de commentaires lors de la séance de conseil municipal du 18/06/24

- 🕒 25+20 ou 50+20 = entre 45 et 70 habitants supplémentaires
- 🕒 Donc on voit que c'est cohérent avec l'approche faite au titre du nombre de personnes par ménages

La commune est favorable à prendre en compte la population de référence INSEE de 1432 habitants car c'est celle qui est connue et certifiée et donc vérifiable par les services de l'État.

ÉTAPE 2 = il faut estimer la population entre la date du PADD et 12/2040

Les projections du PADD partent donc de 01/2024 (source INSEE) = 1432 habitants

Deux méthodes de calcul sont possibles pour estimer la population à venir :

- Soit on se base sur le nombre de personnes par ménages

Nombre de logements potentiel à prévoir en densification = 307 logements

Taux d'occupation connu en 2021 = 1.93 P/M

Taux d'occupation projeté en 2040 = 1.8 P/M

Population nouvelle entre 01/2024 et 12/2040 = + 593 / 553 habitants

Population projetée en 12/2040 = 1985 à 2024 habitants

Pour info, on projette la population nouvelle en appliquant le taux d'occupation par rapport au nombre de logements programmés, soit 307×1.93 et 307×1.8

Note : le potentiel de 36 logements mis en avant entre 01/2021 et 12/2024 est pris en compte dans le potentiel de densification donc on ne le compte pas deux fois.

$1432 + 593 = 2025$ / $1432 + 553 = 1985$

Ce travail d'estimation est très complexe et a été réalisé par le cabinet DORGAT.

Un débat s'engage autour de cette estimation que Mme BOILLOT juge erronée, puisqu'elle estime que la base INSEE n'est pas la bonne à prendre en considération.

Elle rappelle des estimations réalisées avec les services de la commune de Métabief en 2021, basées sur l'extrapolation des données issues de l'urbanisme, qui portaient déjà la population à plus que ce qui est estimé par l'INSEE.

Elle estime la population actuelle plus proche des 1700 habitants, ce qui explique le décalage avec les estimations du cabinet.

M. PERIDY lui indique qu'il s'agit d'estimation et que personne ne connaît la réalité.

Il rappelle que l'analyse de Mme BOILLOT n'est pas correcte, car elle est partie du principe (non vérifié et difficilement vérifiable) que les logements construits seraient voués à de l'habitat permanent, sans tenir compte de la part de logement saisonniers ou touristiques.

Actuellement le nombre de logements occupés à titre de résidences principales ou secondaires n'est pas connu dans cet ensemble immobilier notamment.

Les élus soulignent une nouvelle fois la difficulté de faire cette analyse mais le beau travail réalisé par DORGAT et confirment leur souhait de se baser sur l'INSEE, seule source vérifiable.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que ce travail d'estimation est obligatoire mais qu'il sera très difficile de maîtriser les évolutions, notamment de destination des logements.

Il termine en soulignant la nécessité d'assurer un équilibre entre résidences permanentes et secondaires ou touristiques, mais également la vigilance à ne pas basculer en commune dortoir.

○ **Orientation n°2 : Encadrer et diversifier l'offre d'habitat**

Les élus n'ont pas de remarque supplémentaire sur cette orientation.

Durant son intervention M. le Maire précise également que les orientations du PADD s'établissent à l'horizon décembre 2040 (soit 16 ans à compter du présent débat) et rappelle que les ajustements ont vocation à :

1. Apporter une carte de spatialisation des objectifs
2. Prendre en compte les nouvelles données démographiques en matière de projection suite à la mise à jour des données INSEE de référence
3. Compléter les objectifs de modération et prévoir notamment la réduction du secteur NI initialement intégré au projet de PLU
4. Apporter quelques ajustements et notamment supprimer les UTN

Il rappelle qu'il sera possible d'apporter au besoin de légers ajustements rédactionnels au document débattu ce jour, du moment que cela ne remet pas en cause une orientation générale du PADD.

M. le Maire propose aux élus de s'exprimer avant la poursuite des travaux qui sera plus concrète, sur plans.

M. Hervé Lacroix signale que s'il devait y avoir un vote sur le PADD il voterait contre, car il ne partage pas les choix de la municipalité actuelle, notamment le choix d'aménagement sur la grande Raie.

M. le Maire prend note de cette remarque. M. Lacroix s'oppose à la traduction réglementaire du PADD plus qu'au PADD lui-même.

M. le Maire rappelle les prochaines dates importantes :

Ce procès verbal a fait l'objet de commentaires lors de la séance de conseil municipal du 18/06/24

- Repas de fête des mères le 07/06/24
- Élections européennes le 09/06/24 (rappel aux élus de la nécessité de tenir le bureau de vote sur un créneau)
- Apéro de fête des pères le 28/06/24

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h45.

Le Maire, Gérard DEQUE	
Le secrétaire, Lucie Rousselet-Jurcevic	